

Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
COMMUNE DE SCY-CHAZELLES - 642

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Traitement des déchets solides

édition du document 6 mai 2010	Approbation initiale du POS : 14 mars 1988				
	Prescription initiale		DCM	26 avril 1973	
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle 3, Rue Marconi 57070 Metz tél : 03 87 21 99 00 JLT/SD		Mise à jour N°1	AM	30 septembre 1983	
		Mise à jour N°2	AM	20 mars 1990	
		REVISION N°1 du POS	DCM	22 juin 1990	
		Mise à jour N°3	AP	12 mars 1993	
		Modification N°1	DCM	07 avril 1992	
		Modification N°2	DCM	16 décembre 1993	
		Modification N°3	DCM	05 mai 1994	
		Mise à jour N°4	AM	13 septembre 1994	
		Mise à jour N°5	AM	27 mai 1999	
		Approbation POS N°1	DCM	23 janvier 2001	
		Modification N°1 du PLU	ANNULE	DCM	23 mai 2005
		Modification N°2 du PLU	ANNULE	DCM	23 mai 2005
		Modification N°1 du POS	DCM	05 décembre 2005	
		REVISION N°2 POS/PLU	DCM	06 février 2006	
		ZPPAUP	Mise à jour N°6	AM	18 juin 2007
		Approbation PLU	DCM	17 mai 2010	

PROCEDURE		
	12) DCM3 - Approbation	6) Réponse Services
	11) Prise en compte	5) DCM2 - Arrêt - Projet
	10) Rapport du CE	4) Bilan - Débat
	9) Enquête Publique	3) Justifications
14) Application	8) Désignation C.E.	2) Diag + PADD
13) Légalité	7) Prise en compte Services	1) DCM1 - Départ

Élimination des déchets solides

La collecte des déchets ménagers à Scy-Chazelles revêt deux aspects :

- la collecte traditionnelle en porte à porte,
- la collecte sélective.

La collecte en porte à porte

Le service de collecte des déchets ménagers en porte à porte est assuré par la Metz Métropole . La collecte se fait par camion-benne. Le tonnage d'ordures ménagères collectées en 2004 sur l'ensemble du périmètre de la Metz Métropole s'élève à 71 170 tonnes (-0,3% par rapport à 2003). Le taux de collecte moyen dans l'agglomération est de 320 kg/habitant.

Ce service est complété par un service d'enlèvement des encombrants à la demande, sur rendez-vous.

Les déchets ménagers sont acheminés vers le Centre de Valorisation des Déchets (CVD) situé avenue de Blida à Metz. Les encombrants sont triés et prennent la destination d'une valorisation énergétique ou suivent une filière de recyclage.

La collecte sélective

La collecte sélective se pratique sous trois formes : la collecte sélective à domicile, les conteneurs d'apport volontaire pour le verre et les journaux-magazines et les déchetteries.

La collecte sélective à domicile est une collecte des déchets recyclables en porte-à-porte dans des sacs transparents. Ceux-ci doivent contenir la fraction "propre et sèche" des ordures ménagères, c'est à dire les déchets pouvant être recyclés. Ce service est assuré par la Metz Métropole à la fréquence d'un passage par semaine.

En 2004, la collecte sélective sur le périmètre de la Metz Métropole a permis de récupérer 10 180 tonnes de déchets.

Pour ce qui concerne l'apport volontaire, la commune de Scy-Chazelles dispose de :

- 1 conteneur double (1 verre et 1 papier) en zone patrimoniale sensible est enterré (place de l'Esplanade).
- 2 conteneurs simples et aériens sont situés sur le parking de la superette Voie de la Liberté.

Leur ramassage est de compétence la compétence Metz Métropole.

La collecte sélective pour les habitants de Scy-Chazelles est assurée par ailleurs par les déchetteries.

Sept déchetteries ou centres d'apport volontaire sont ouvertes dans l'agglomération messine : zone d'activités de la Petite Voëvre, Metz-nord, Ars-sur-Moselle, Montigny-lès-Metz, Magny, Marly et Vernéville (ouverte depuis le 1er janvier 2006).

Les déchetteries relèvent de la compétence de la Metz Métropole et leur exploitation est assurée par Somergie. Elles sont accessibles à toutes les communes membres de la Metz Métropole dont Scy-Chazelles. Les déchetteries ont permis de recueillir 37 500 tonnes de déchets en 2004.

La plus proches de Scy-Chazelles est située à Ars-sur-Moselle.

La déchetterie est une installation accessible aux voitures, où l'on peut venir déposer, après les avoir triés, les déchets encombrants et les déchets spéciaux qui

ne peuvent pas être pris en charge lors des tournées de collecte des déchets ménagers.

Les déchets récupérés sont les ferrailles, les gravats, le bois et autres déchets incinérables ou non incinérables, les déchets verts (tontes de pelouses), les papiers-cartons, le verre, les batteries, les piles-boutons, les produits réfrigérants, les déchets toxiques (peinture, solvants, désherbants...), les huiles de vidange et les huiles alimentaires.

Ferrailles, papier-carton, verre et huiles de vidange sont recyclés et les gravats transportés sur un site de remblai agréé. Les déchets toxiques sont acheminés vers le centre de traitement des déchets industriels Cédilor à Malancourt-la-Montagne. Les déchets divers incinérables sont amenés au Centre de Valorisation des Déchets et les déchets non incinérables sont admis en centre d'enfouissement technique de classe II.

Le traitement

Les déchets ménagers des communes membres de la Metz Métropole sont acheminés vers le Centre de Valorisation des Déchets. Celui-ci se compose de deux unités :

- l'Unité de Tri des Matériaux recyclables (UTM),
- l'Unité de Valorisation Energétique (UVE).

L'UTM a été mise en service industriel le 1er mars 2001. 11 664 tonnes de déchets des collectes sélectives ont été réceptionnées en 2004. Le traitement des déchets a permis la livraison de 8 046 tonnes aux filières de recyclage et la valorisation énergétique de 4 421 tonnes de refus de tri.

L'UVE est en service depuis le 27 septembre 2001. 87 275 tonnes de déchets ménagers et déchets banals ont été incinérées en 2004, augmentées des refus de tri. L'incinération a permis la production de 287 800 tonnes de vapeur à haute température livrée à l'Usine d'Electricité de Metz.

NOTE :

Le schéma d'élimination des déchets est en cours d'élaboration sur le territoire de Metz Métropole. Dès sa diffusion, le document approuvé complètera les pièces du PLU en vigueur.